

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA M.R.C., AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, LE MERCREDI 23 NOVEMBRE 1988, A 20H00.

Etaient présents:

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur André-Guy Trudeau, préfet suppléant
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Michel Chapdelaine, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Georges Florès, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur René Gendron, conseiller
Monsieur Marcel Lacoste, conseiller
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Denis Viens, conseiller suppléant
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier

Etaient absents:

Monsieur Jacques Martin, conseiller (remplacé par
monsieur Denis Viens)

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 1988
3. Prévisions budgétaires 1989
4. Modifications aux conventions
 - 4.1 M.R.C.V.R. et C.I.T.V.R.
 - 4.2 M.R.C.V.R. et R.I.E.V.R.
5. Choix d'un assureur pour l'année 1989
6. Lettres patentes : proposition du M.A.M.
7. Périmètres d'urbanisation
8. Gestion des déchets
9. Règlements d'emprunts
 - 9.1 Ville de Carignan : règlement no. 179
 - 9.2 Ville de Beloeil : règlement no. 1151-88
10. Télévision communautaire : nomination des représentants de la M.R.C. pour 1989
11. Bureau des délégués : nominations pour 1989
12. Nomination du fonctionnaire désigné : Saint-Basile-le-Grand



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

13. Demandes d'appui

- 13.1 Saint-Mathieu-de-Beloeil : identification routière
- 13.2 M.R.C. de Lajemmerais : dépôt de pneus
- 13.3 M.R.C. des Jardins de Napierville : fonds de défense
- 13.4 M.R.C. d'Autray : zonage agricole
- 13.5 M.R.C. du Bas-Richelieu : plan de transport

14. Infration au R.C.I. : commerce en zone agricole à Saint-Charles Paroisse

15. Bordereau des comptes à payer

16. Correspondance

17. Affaires publiques

18. Divers

19. Clôture de la séance

POINT 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

88-1307

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier, en y ajoutant le point suivant :

- 18.1 Impression du Schéma d'Aménagement : choix d'un soumissionnaire

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 1988

88-1308

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 1988, soit et est adopté tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 3. PREVISIONS BUDGETAIRES 1989

Le comité "ad hoc" sur le budget dépose et commente le document sur les prévisions budgétaires pour l'année financière 1989. Ledit document présente, par poste budgétaire : les dépenses budgétisées en 1988; les dépenses estimées au 31 décembre 1988; les dépenses budgétisées pour 1989; les revenus budgétés, par source de revenus, pour 1989.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Les principaux points qui ont fait l'objet de discussions touchent les salaires et le mode de présentation du document. A ce titre, les membres du Conseil demandent à ce que le document soit présenté sous une autre forme l'an prochain, afin de mieux cerner les revenus et les dépenses estimés à la fin de l'exercice financier.

Suite à ces discussions, les résolutions suivantes sont proposées :

88-1309

ATTENDU QU'un comité "ad hoc" a été formé pour élaborer, avec le directeur général, les prévisions budgétaires 1989;

ATTENDU QUE ledit Comité recommande au Conseil d'adopter les prévisions budgétaires 1989, telles que déposées;

ATTENDU QU'une partie des prévisions budgétaires porte sur les matières relevant des municipalités régies par le Code municipal;

ATTENDU QUE les représentants desdites municipalités ont pris connaissance de la partie du budget qui les concerne et se déclarent satisfaits

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 1989, portant sur les matières visées au deuxième alinéa de l'article 188 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, soient et sont adoptées, telles que déposées.

ADOpte A L'UNANIMITE

88-1310

ATTENDU QU'un comité "ad hoc" a été formé pour élaborer, avec le directeur général, les prévisions budgétaires 1989;

ATTENDU QUE ledit Comité recommande au Conseil d'adopter les prévisions budgétaires 1989, telles que déposées;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 975 du Code municipal, les parties du budget sont adoptées séparément;

ATTENDU QU'une partie des prévisions budgétaires porte sur les matières relevant de l'ensemble des des municipalités membres;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des prévisions budgétaires 1989, et se déclare satisfait

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

88-1310
(suite)

ET RESOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année financière 1989, portant sur les pouvoirs généraux de la Municipalité Régionale de Comté, soient et sont adoptées.

QUE l'ensemble des prévisions budgétaires 1989, soient et sont adoptées, telles que déposées.

ADOpte A L'UNANIMITE

Conséquent à l'adoption des prévisions budgétaires de l'année financière 1989 :

88-1311

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRESENTES DONNE, PAR MONSIEUR FREDERIC TREPANIER, A L'EFFET QU'A UNE PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL SERA PROPOSE POUR ADOPTION, UN REGLEMENT AMENDANT LE REGLEMENT 10 SUR LA REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL AFIN DE PORTER A 125,00 \$ PAR REUNION LA REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL, ET A 200,00 \$ LA REMUNERATION DU REFET.

Donné ce jour par monsieur Frédéric Trépanier.

88-1312

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRESENTES DONNE, PAR MONSIEUR MICHEL CHAPDELAIN, A L'EFFET QU'A UNE PROCHAINE SEANCE DU CONSEIL SERA PROPOSE POUR ADOPTION, UN REGLEMENT D'IMPOSITION DES TAXES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 989 DU CODE MUNICIPAL.

Donné ce jour par monsieur Michel Chapdelaine.

88-1313

ATTENDU QUE l'automobile personnelle est utilisée, tant par les membres du Conseil que par le personnel de la M.R.C., pour fins de déplacements dans le cadre d'activités reliées à la M.R.C.;

ATTENDU QU'en 1983, par la résolution 83-383, le montant d'allocation de transport relié auxdits déplacements avait été fixé à 0,25 \$ le kilomètre

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU DE porter à 0,28 \$ du kilomètre le montant d'allocation de transport lors d'utilisation de l'automobile personnelle pour des déplacements relatifs à des activités reliées à la Municipalité Régionale de Comté.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

88-1314

POINT 4. MODIFICATIONS AUX CONVENTIONS

4.1 M.R.C.V.R. et C.I.T.V.R.

ATTENDU QUE le Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu a manifesté le désir de renouveler la convention de services administratifs avec la Municipalité Régionale de Comté de La Vallée-du-Richelieu, pour l'année 1989;

ATTENDU QUE, suite à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 1989, tant de la part du C.I.T.V.R. que de la M.R.C.V.R., le coût des services a été porté à 35 500,00 \$, soit douze tranches de 2 958,33 \$;

ATTENDU QUE conséquemment à cette majoration, il y a lieu de modifier les paragraphes 3.1 et 3.2 de la convention

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU D'autoriser le Préfet de la Municipalité Régionale de Comté, de même que le secrétaire-trésorier à signer la convention de services administratifs entre la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et le Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu, pour l'année 1989.

ADOpte A L'UNANIMITE

4.2 M.R.C.V.R. et R.I.E.V.R.

88-1315

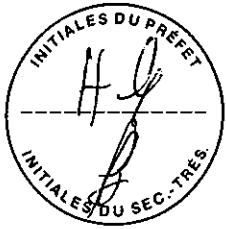
ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu a manifesté le désir de renouveler la convention de services administratifs avec la Municipalité Régionale de Comté de La Vallée-du-Richelieu, pour l'année 1989;

ATTENDU QUE, suite à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 1989, tant de la part de la R.I.E.V.R. que de la M.R.C.V.R., le coût des services a été porté à 45 000,00 \$, soit douze tranches de 3 750,00 \$;

ATTENDU QUE conséquemment à cette majoration, il y a lieu de modifier les paragraphes 3.1 et 3.2 de la convention

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier



No de résolution
ou annotation

88-1315
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU D'autoriser le Préfet de la Municipalité Régionale de Comté, de même que le secrétaire-trésorier à signer la convention de services administratifs entre la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, pour l'année 1989.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 5. CHOIX D'UN ASSUREUR POUR L'ANNEE 1989

88-1316

ATTENDU QUE seule la firme PRATTE & MORRISSETTE INC., courtiers d'assurances, peut nous assurer en fonction des erreurs et omissions;

ATTENDU QUE les taux de primes, en ce qui concerne les autres aspects de nos assurances à savoir le feu, le vol et la responsabilité civile sont comparables à ceux que nous avons actuellement

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Paul-André Perreault

ET RESOLU QUE les services de la firme PRATTE & MORRISSETTE, courtiers d'assurances soient et sont retenus par la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, et ce, pour l'année 1989.

QUE le préfet et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer le contrat liant la Municipalité Régionale de Comté avec ladite firme de courtiers.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 6. LETTRES PATENTES : PROPOSITION DU M.A.M.

88-1317

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 2 juin 1988, le Conseil adoptait unanimement la résolution 88-1245 concernant la réouverture des lettres patentes en ce qui touche la représentativité;

ATTENDU QUE le 24 octobre 1988, monsieur François Gélinas, de la Direction générale des relations avec les municipalités du ministère des Affaires municipales, nous informait, par écrit, que la résolution 88-1245 ne pouvait être acceptée dans sa totalité;

ATTENDU QUE dans ladite lettre, monsieur François Gélinas nous propose, au nom du ministère des Affaires municipales, une formulation qui répond aux demandes de la résolution 88-1245;

ATTENDU QUE le comité "ad hoc" sur les lettres patentes, formé par le Conseil, s'est réuni pour étudier la proposition du Ministère et recommande son acceptation;



No de résolution
ou annotation

88-1317
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE le Conseil a étudié en profondeur la proposition

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU UNANIMEMENT, par le conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Vallée-du-Richelieu DE demander au Ministre des Affaires municipales de modifier les lettres patentes de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, tel que proposé par le ministère des Affaires municipales, à savoir :

"Sous réserve du sixième alinéa, ainsi que des articles 10 et 678.0.1 du Code municipal du Québec et 166 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des membres présents représentant la majorité de la population des municipalités présentes.

Le préfet est élu à la majorité absolue des voix des membres. Toute décision relative à l'adoption de la partie du budget visée au paragraphe 3 du deuxième alinéa de l'article 975 du Code municipal du Québec est prise à la majorité des deux tiers des voix des membres présents représentant les deux tiers de la population des municipalités présentes."

QUE la formule de calcul du nombre de voix des membres demeure celle déjà établie dans les lettres patentes.

POINT 7. PERIMETRES D'URBANISATION

Le directeur général dresse un compte rendu des deux (2) rencontres qui se sont tenues, avec les responsables de l'aménagement des municipalités, relativement à l'identification des périmètres d'urbanisation.

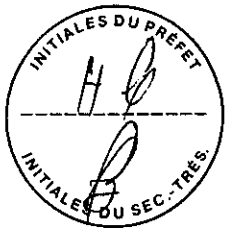
De plus, il dépose copie d'un document qui contient les informations nécessaires à connaître pour l'identification d'un périmètre d'urbanisation dans chaque municipalité.

POINT 8. GESTION DES DECHETS

Le comité "ad hoc" sur la gestion des déchets dépose un document intitulé "La gestion des déchets sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu", réalisé par le personnel de la M.R.C..

Les membres du Conseil demandent au directeur général d'envoyer une lettre à chaque municipalité afin de savoir, par voie de résolution, si elle adhère à l'entente intermunicipale sur la gestion des déchets. Cette lettre doit être accompagnée du document déposé, de même que d'une copie du projet d'entente intermunicipale.

De plus, à la suggestion du maire de Beloeil, la résolution suivante est présentée :



No de résolution
ou annotation

88-1318

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de notre territoire ont déjà mis sur pied un programme de récupération des déchets;

ATTENDU QU'il y aurait lieu d'étendre ledit programme à d'autres municipalités;

ATTENDU QUE la M.R.C. de Lajemmerais s'est montrée intéressée à mettre sur pied un tel programme sur son territoire;

ATTENDU QUE de ce fait, il y a lieu d'envisager la réalisation d'un centre de tri régional

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Julien Bussière
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU DE proposer à la M.R.C. de Lajemmerais la mise sur pied d'un comité conjoint : M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et M.R.C. de Lajemmerais, relativement à l'élaboration d'un programme de récupération et de recyclage et conséquemment, à la réalisation éventuelle d'un centre de tri régional.

QUE messieurs Julien Bussière, Bernard Gagnon et Marcel Dulude soient et sont nommés à titre de délégués du Conseil au sein du comité conjoint.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 9. REGLEMENTS D'EMPRUNTS

9.1 Ville de Carignan : règlement no. 179

88-1319

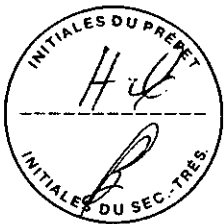
ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 15 novembre 1988 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de rues situées en "zone verte"



No de résolution
ou annotation

88-1319
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de
comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement
no. 179 de la ville de Carignan.

ADOpte A L'UNANIMITE

9.2 Ville de Beloeil : règlement no. 1151-88

88-1320

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout
règlement d'emprunt d'une municipalité ayant
pour objet l'exécution de travaux publics
autres que des travaux de réfection, de
correction ou de réparation d'immeubles en
place doit être transmis dès son adoption au
Conseil de la Municipalité régionale de comté
pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement par le
secrétaire-trésorier de la M.R.C. est le 16
novembre 1988 et qu'une lettre a été envoyée
à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de
comté doit transmettre un avis dans les
trente (30) jours de la réception du
règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régio-
nale de comté doit porter sur l'opportunité
du règlement d'emprunt compte tenu des
mesures de contrôle intérimaire en vigueur
sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisa-
tion de travaux touchant un bâtiment munici-
pal, Centre culturel Béatrice-Lapalme, en
"zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de
comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement
no. 1151-88 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 10. TELEVISION COMMUNAUTAIRE : NOMINATION DES
REPRESENTANTS DE LA M.R.C. POUR 1989

88-1321

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE messieurs Bernard Gagnon, André-Guy
Trudeau et Julien Bussière soient et sont nommés à
titre de représentants au sein du Conseil
d'administration de la Télévision communautaire de la
Vallée du Richelieu

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 11. BUREAU DES DELEGUES : NOMINATIONS POUR 1989

88-1322

ATTENDU QUE, à chaque année, selon l'article 129 du
Code municipal, outre le Préfet qui est mem-
bre d'office, deux membres du Conseil doi-
vent être nommés pour le bureau des délégués;

ATTENDU QUE, selon l'article 131 dudit Code, il est
possible de nommer des membres substitués
pour chacun des trois membres

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE messieurs Bertrand Poulin et René Gendron
soient et sont nommés membres du bureau des délégués de
la Municipalité Régionale de Comté de La Vallée-du-
Richelieu.

QUE messieurs André-Guy Trudeau et Wildor
Vigeant soient et sont nommés membres substitués dudit
bureau des délégués.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 12. NOMINATION DU FONCTIONNAIRE DESIGNÉ : SAINT-
BASILE-LE-GRAND

88-1323

ATTENDU QUE chaque municipalité doit nommer sur son ter-
ritoire un fonctionnaire désigné pour l'ap-
plication du règlement de contrôle
intérimaire;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Basile-le-Grand a nommé,
par résolution, monsieur Claude Lavigneur,
directeur des services techniques;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 3.2.2 du règlement
de contrôle intérimaire, la nomination du
fonctionnaire désigné doit être entérinée par
le Conseil de la M.R.C.

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Michel Chapdelaine
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier



No de résolution
ou annotation

88-1323
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ET RESOLU QUE le Conseil entérine la nomination de monsieur Claude Lavigueur, à titre de fonctionnaire désigné de la M.R.C., dans la ville de Saint-Basile-le-Grand.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 13. DEMANDES D'APPUI

13.1 Saint-Mathieu-de-Beloeil : identification routière

88-1324

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil renferme une trentaine d'industries;

ATTENDU QUE l'autoroute 20 traverse le territoire de ladite municipalité et que nous y retrouvons deux sorties;

ATTENDU QUE sur aucun des panneaux d'identification y apparaît le nom de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

ATTENDU QUE, sur les cartes routières produites par le ministère des Transports, la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil n'est pas identifiée

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU QUE demande soit faite au ministère des Transports afin d'identifier la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil sur les panneaux de signalisation le long de l'autoroute 20.

QUE la municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil soit identifiée sur les cartes routières produites par le ministère des Transports.

ADOpte A L'UNANIMITE

13.2 M.R.C. de Lajemmerais : dépôt de pneus

88-1325

ATTENDU la résolution 88-157 adoptée par la M.R.C. de Lajemmerais concernant l'accumulation de pneus usagés à Saint-Amable et le financement pour solutionner le problème

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Michel Chapdelaine

ET RESOLU D'appuyer la M.R.C. de Lajemmerais dans sa demande auprès du Gouvernement du Québec afin de débloquent des fonds pour solutionner le problème d'accumulation de pneus de Saint-Amable et pour solutionner ce problème à l'échelle du Québec.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

13.3 M.R.C. des Jardins de Napierville : fonds de
défense

Après avoir analysé le dossier, le Conseil convient de
ne pas donner suite à la demande.

13.4 M.R.C. d'Autray : zonage agricole

Après avoir analysé le dossier, le Conseil convient de
ne pas donner suite à la demande.

13.5 M.R.C. du Bas-Richelieu : plan de transport

Le Conseil convient de ne pas donner suite directement
à la résolution soumise par la M.R.C. du Bas-Richelieu,
puisque un mémoire est en voie de réalisation pour l'en-
semble des M.R.C. de la Montérégie, et ce, par le biais
de la Table de concertation des Préfets de la
Montérégie.

POINT 14. INFRACTION AU R.C.I. : COMMERCE EN ZONE
AGRICOLE A SAINT-CHARLES PAROISSE

Le Conseil est informé qu'un commerce de débosselage de
voitures avait repris momentanément ses opérations, et
ce, malgré le fait que le règlement de contrôle intéri-
maire le défend. Toutefois, suite à l'avis du fonction-
naire désigné, les activités ont cessé.

De plus, l'intervenant a adressé une lettre au Conseil
lui demandant de reconsidérer sa demande. Le Conseil
convient de maintenir la position déjà exprimée dans ce
dossier et de ne pas donner suite à la demande.

POINT 15. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #77, de
chèque #3205 à chèque #3232 et chèque #S1691 à chèque
#S1724 pour un montant total de 73 994,84 \$, soit et est
adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 16. CORRESPONDANCE

2083 26-09-88 Lettre de MADAME DANIELLE CHEVRETTE,
dir.gén., S.M.D., nous invitant à parti-
ciper à une réunion regroupant les prin-
cipaux intervenants régionaux intéres-
sés par le plan de transport du
ministre, monsieur Marc-Yvan Côté.

2084 27-09-88 Lettre de MONSIEUR ANDRE ROY, président
du congrès 1988, A.A.R.Q., nous infor-
mant sur le cinquième congrès annuel,
sous le thème "Aménagement et développe-
ment : confrontation ou harmonie?", les
20 et 21 octobre 1988.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

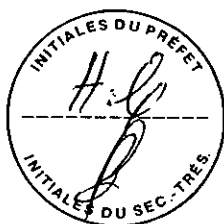
- 2085 28-09-88 Lettre de MONSIEUR JEAN CANTIN, président, SOCIETE POUR LE PROGRES DE LA MONTEREGIE, nous invitant à la première étape du "Projet Arc-en-Ciel", le 21 octobre 1988.
- 2086 28-09-88 Lettre de MONSIEUR LEVIS YOCKELL, analyste, C.P.T.A.Q., confirmant la rencontre préliminaire avec les représentants de la M.R.C. ainsi que les leurs, le 5 octobre 1988.
- 2087 30-09-88 Lettre de MONSIEUR PIERRE BORDUAS, adm. suppléant, C.S.M.Q., relativement au colloque d'automne 1988, qui se tiendra les 27 et 28 octobre 1988.
- 2088 30-09-88 Lettre de Me ARMAND POUPART, jr., POUPART & POUPART, accusant réception de la nôtre du 22 septembre 1988 et nous transmettant copie de la mise en demeure adressée à "Les Placements Arclo Inc." afin qu'ils se conforment au R.C.I..
- 2089 30-09-88 Lettre de MONSIEUR ROGER NICOLET, président, U.M.R.C.Q., relativement à l'amélioration de la sécurité incendie au Québec.
- 2090 30-09-88 Lettre de MONSIEUR GILLES HEBERT, GROUPE DE PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES, nous sollicitant pour une participation financière afin de les aider à produire un guide agrotouristique.
- 2091 03-10-88 Lettre de MONSIEUR PIERRE FABI, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, concernant la redésignation du tronçon du Bas-Richelieu.
- 2092 03-10-88 Lettre de MONSIEUR PIERRE SAVARD, attaché politique, M.A.P.A.Q., accusant réception de notre résolution numéro 88-1273, relativement à l'incendie de l'entrepôt de B.P.C. à l'effet de demander, à la C.P.T.A.Q., d'autoriser la municipalité de Saint-Basile-le-Grand à construire son garage municipal sur le lot 527.
- 2093 03-10-88 Lettre de MONSIEUR FLORENT GAGNE, sous-ministre par intérim, M.A.M., autorisant que les rôles d'évaluation en vigueur et de la valeur locative pour les municipalités de Saint-Marc-sur-Richelieu et de McMasterville soient déposés au plus tard le 1er novembre 1988.
- 2094 04-10-88 Lettre de MONSIEUR YVES MENARD, projets spéciaux, LE GROUPE DESOURDY, nous faisant parvenir le prospectus de leur groupe afin de mieux les connaître.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 2095 04-10-88 Lettre de MADAME MONIQUE BARRETT, adj. adm., VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 88-09-492, relativement à la révision du Schéma d'Aménagement pour les périmètres d'urbanisation additionnels pour la ville.
- 2096 05-10-88 Lettre de MONSIEUR PAUL RATHE, greffier, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant leur règlement numéro 88-488, et ce, pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 2097 05-10-88 Lettre de MONSIEUR PAUL RATHE, greffier, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant leur règlement numéro 88-487, et ce, pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 2098 05-10-88 Lettre de MONSIEUR PAUL RATHE, greffier, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant leur règlement numéro 88-477, et ce, pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 2099 05-10-88 Lettre de MONSIEUR J.H. PAGE, sec.-trés., VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant le règlement numéro E-343, et ce, pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 2100 05-10-88 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffier, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant le règlement numéro 775, et ce, pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 2101 06-10-88 Règlement numéro 453, de la ville de SAINT-BASILE-LE-GRAND, et ce, pour avis du Conseil de la M.R.C..
- 2102 06-10-88 Lettre de MONSIEUR BILL BRAZEAU, PROMOTION D.P. ENRG., nous transmettant l'estimation des épinglettes de revers de veston pour notre M.R.C..
- 2103 06-10-88 Lettre de MONSIEUR DANIEL N. GRANGER, dir. relations publiques, HYDRO-QUEBEC, nous transmettant leur plan de développement nous présentant les orientations, les objectifs et les stratégies de l'entreprise.
- 2104 06-10-88 Lettre de MONSIEUR URGEL DELISLE, ing. & agr., URGEL DELISLE & ASSOCIES, nous offrant leurs services pour la révision de la zone agricole permanente.
- 2105 07-10-88 Lettre de MONSIEUR MICHEL FRENET, dir. gén., U.M.R.C.Q., nous transmettant copie de la lettre adressée au ministre, monsieur Albert Côté, et les résultats de l'enquête sur le dynamisme des M.R.C..



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

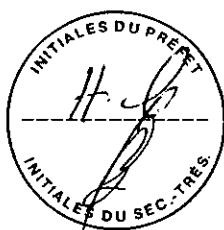
- 2106 07-10-88 Lettre de MONSIEUR PIERRE PARADIS, ministre, M.A.M., nous invitant à participer au Programme de travaux communautaires en milieu municipal, pour l'intégration des bénéficiaires de l'aide sociale sur le marché du travail.
- 2107 07-10-88 Lettre de MONSIEUR PIERRE PARADIS, ministre, M.A.M., nous transmettant un chèque au montant de 23 334,00 \$ représentant le versement de la troisième et dernière tranche de l'aide financière destinée à notre M.R.C..
- 2108 11-10-88 Lettre de MONSIEUR FLORENT GAGNE, sous-ministre par intérim, M.A.M., nous transmettant un exemplaire du répertoire intitulé : "Indices de richesse foncière, d'effort fiscal et de dépenses des municipalités du Québec".
- 2109 11-10-88 Lettre de MONSIEUR DANIEL LEPAPE, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant le projet de lotissement de "Les Placements Arclo Inc..".
- 2110 11-10-88 Lettre de MONSIEUR MICHEL FRENET, dir. gén., U.M.R.C.Q., nous transmettant le nouveau cahier de charges en assurance.
- 2111 11-10-88 Motion de reconnaissance présentée à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, pour participation active au programme d'emploi "Défi 88", de MONSIEUR RICHARD GRISE, député de Chambly.
- 2112 11-10-88 Lettre de MADAME RITA RONDEAU, sec.-trés., M.R.C. DE ROUVILLE, nous demandant l'appui du Conseil relativement aux responsabilités des M.R.C. en matière de gestion des déchets.
- 2113 11-10-88 Lettre de MADAME CHRISTIANE DIONNE, responsable de la formation, U.M.R.C.Q., nous informant sur une session de cours intitulé : "Etre élu-e : un nouveau défi".
- 2114 13-10-88 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, greffier, SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant copie certifiée conforme de la résolution numéro 88-338, concernant la nomination de MONSIEUR CLAUDE LAVIGUEUR à titre de fonctionnaire désigné au sein de la M.R.C..
- 2115 17-10-88 Lettre de MADAME CAROLE MEUNIER, agronome, FEDERATION DE L'U.P.A. DE SAINT-HYACINTHE, nous informant de la réunion du Comité des sites d'enfouissement sanitaire, le 20 octobre 1988.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 2116 17-10-88 Lettre de MONSIEUR GUY ROY, c.a., SAMSON BELAIR, nous invitant à assister à la conférence "La planification fiscale, ça vous regarde", mercredi le 2 novembre 1988.
- 2117 17-10-88 Lettre de MADAME JACINTHE BURELLE, adj., SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant copie conforme de la résolution numéro 88-209, demandant l'appui de la M.R.C. face à une demande auprès du M.T.Q. pour que la municipalité soit reconnue sur les autoroutes et les cartes du Québec.
- 2118 17-10-88 Lettre de MONSIEUR GERALD LELLBACH, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, concernant le nouveau sommaire du rôle d'évaluation foncière.
- 2119 18-10-88 Lettre de MONSIEUR ALPHE POIRE, d.g., MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous transmettant des rapports d'analyse sur la situation financière de chacune des municipalités locales du Québec.
- 2120 20-10-88 Lettre de Me ARMAND POUPART, jr., POUPART & POUPART, nous demandant de leur faire parvenir les titres de propriété de lots, et ce, relativement au remblai de la zone inondable à l'île Sainte-Marie.
- 2121 20-10-88 Lettre de MONSIEUR YVES CIRCE, sec.-trés., M.R.C. DES JARDINS DE NAPIERVILLE, demandant l'appui du Conseil de la M.R.C. face à leur résolution concernant les critères de décisions inscrits aux règlements généraux du fonds de défense de l'U.M.R.C.Q..
- 2122 20-10-88 Lettre de MONSIEUR YVES BERNIER, insp. mun., PAROISSE SAINT-CHARLES, nous soumettant le cas d'un ouvrage sur le cours d'eau de la rivière des Hurons et priant la M.R.C. d'intervenir.
- 2123 20-10-88 Lettre de MONSIEUR PIERRE PARADIS, ministre, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous informant de l'entrée en vigueur de notre Schéma d'Aménagement.
- 2124 21-10-88 Lettre de MONSIEUR LUCIEN REMILLARD, président, SABLIX INC., nous demandant une lettre attestant que ledit dépôt de matériaux secs, opéré par Sablix Inc., ne contrevient pas aux règlements de la M.R.C..
- 2125 24-10-88 Lettre de MADAME GISELE COLLETTE, sec.-trés., SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, nous demandant d'arrêter toutes les procédures de vente pour non-paiement des taxes pour "Les Légumes K.L. du Canada Ltée".



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 2126 25-10-88 Avis public de la municipalité de SAINT-CHARLES VILLAGE, nous informant des résultats de l'élection du 14 octobre 1988.
- 2127 25-10-88 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, greffier, SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les modifications à leur règlement Z-87 sur le zonage.
- 2128 25-10-88 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, greffier, SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant les modifications à leur règlement L-883 sur le lotissement.
- 2129 25-10-88 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, sec.-trés., M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, nous transmettant le règlement no.50-88 amendant le règlement no.45-87, règlement relatif à l'adoption de leur Schéma d'Aménagement.
- 2130 25-10-88 Lettre de MADAME BERNADETTE LAFLAMME, présidente, SOCIETE D'HISTOIRE DE LA SEIGNEURIE DE CHAMBLY, nous transmettant copie d'un dossier monter dans le but de préserver le patrimoine du vieux Chambly en danger de démolition.
- 2131 27-10-88 Lettre de MONSIEUR GILLES BEAULIEU, LE GROUPE BEAULIEU COUTU INC. & ASSOC., offrant leurs services d'évaluateurs pour l'année 1989.
- 2132 27-10-88 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, sec.-trés., M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, nous transmettant le règlement no.124 modifiant leur Schéma d'Aménagement.
- 2133 28-10-88 Communiqué de presse conjoint de : NATURE-ACTION, RECUPERATION MONTEREGIE, ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE ST-BRUNO ET LE COMITE DE PROTECTION DU MONT ST-BRUNO, s'opposant à être les otages des millions promis par les promoteurs du Centre de ski alpin à St-Bruno.
- 2134 28-10-88 Lettre de MONSIEUR GUY MAGNAN, sec.-trés., SAINT-CHARLES VILLAGE, nous informant qu'aucun dépôt de B.P.C. n'est en opération sur le territoire de la municipalité.
- 2135 28-10-88 Lettre de MONSIEUR FRANCOIS GELINAS, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous informant que la proposition de modification des lettres patentes contenue dans notre résolution no.88-1245 ne peut être acceptée dans sa totalité.
- 2136 28-10-88 Lettre de MONSIEUR JEAN CANTIN, président, SOCIETE POUR LE PROGRES DE LA MONTEREGIE, nous transmettant des documents afin de nous permettre de mieux suivre l'évolution de leur organisme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

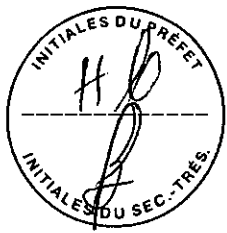
- 2137 31-10-88 Lettre de MONSIEUR STEPHANE MATTE, L'EPINGLERIE LTEE, nous offrant leurs services de fabrication d'épinglettes, de porte-clés et de plaques d'identité métalliques.
- 2138 31-10-88 Lettre de MONSIEUR CLAUDE ROULEAU, dir. rég., MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, relativement à un certificat d'autorisation pour des travaux effectués à l'usine C.I.L..
- 2139 31-10-88 Lettre de MONSIEUR MARCEL JUNIUS, président, CONSEIL DE LA CONSERVATION ET DE L'ENVIRONNEMENT, nous invitant à une consultation publique face au document : "Vers une stratégie québécoise de la conservation et du développement".
- 2140 01-11-88 Lettre de MONSIEUR LAURENT OLIVIER, directeur général, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous informant que leur Service de la Sécurité Publique procède actuellement à la compilation du rapport concernant l'inventaire des produits.
- 2141 02-11-88 Lettre de Me CLEMENT VAUTOUR, sec.-trés., M.R.C. DES MASKOUTAINS, accompagnant l'extrait du procès-verbal du Bureau des délégués de nos deux M.R.C. concernant la Branche 24 de la rivière Amyot.
- 2142 03-11-88 Lettre de MONSIEUR ANDRE-GUY TRUDEAU, président, LA TELEVISION COMMUNAUTAIRE DE LA VALLEE DU RICHELIEU, nous invitant à l'occasion de leur assemblée mensuelle.
- 2143 03-11-88 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, sec.-trés., M.R.C. DE LAJEMMERAIS, transmettant copie de la résolution 88-157 relativement à l'accumulation de pneus usagés à Saint-Amable, et ce, pour appui du Conseil de la M.R.C..
- 2144 04-11-88 Lettre de MONSIEUR MICHEL BRUNELLE, sec.-trés., M.R.C. DE ROUSSILLON, nous transmettant le règlement no. 1988-1 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 2145 04-11-88 Lettre de MONSIEUR DANIEL PELLETIER, inspecteur municipal, SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous informant qu'à leur connaissance, il n'existe aucun entreposage et/ou utilisation de produits toxiques sur leur territoire.
- 2146 07-11-88 Lettre de MONSIEUR MICHEL FRENET, dir. gén., U.M.R.C.Q., relativement à l'aide financière accordée par la Commission de formation professionnelle du Québec pour un cours de formation intitulé : "La municipalité : un pouvoir méconnu".



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 2147 07-11-88 Lettre de MADAME CAROLE MEUNIER, agente à l'information, FEDERATION DE L'U.P.A. DE SAINT-HYACINTHE, relativement à la demande de révision de la zone agricole de notre M.R.C..
- 2148 07-11-88 Lettre de MONSIEUR MICHEL COSSETTE, dir. du marketing, I.P.L. INC., nous informant sur Enviro-Bac, relativement à la récupération des déchets.
- 2149 07-11-88 Lettre de MONSIEUR SERGE CARON, directeur, VILLE DE CHAMBLY, nous informant de deux (2) endroits connus où il y a entreposage de B.P.C..
- 2150 08-11-88 Lettre de MONSIEUR GERARD POULIN, président, C.L.S.C. DU RICHELIEU, invitant le Préfet à leur prochaine assemblée générale annuelle, le 27 novembre 1988.
- 2151 10-11-88 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, sec.-trés., M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU, accusant réception de notre règlement no. 14-3 amendant le règlement no. 14 concernant le Schéma d'Aménagement.
- 2152 10-11-88 Lettre de MONSIEUR YVES BERNIER, fonct. dés., PAROISSE SAINT-CHARLES, nous soumettant une infraction au R.C.I. en territoire agricole en la municipalité.
- 2153 14-11-88 Lettre de MONSIEUR MICHEL CHALIFOUR, directeur général, C.R.L. RICHELIEU-YAMASKA INC., convoquant le Préfet à une réunion concernant l'avenir et le financement de leur C.R.L..
- 2154 14-11-88 Lettre de MONSIEUR JEAN LAROSE, chef inspecteur, SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, transmettant l'inventaire des dépôts de B.P.C. dans la municipalité.
- 2155 14-11-88 Lettre de MONSIEUR DENIS BOISVERT, sec.-trés., M.R.C. DU BAS-RICHELIEU, transmettant une résolution relativement au plan de développement de transport, et ce, pour appui du Conseil.
- 2156 14-11-88 Lettre de MONSIEUR RAYMOND CARON, avocat, M.A.P.A.Q., informant que le règlement no. 860-11, cours d'eau Petit-Lacroix LaFabrique, paraît conforme au code municipal.
- 2157 14-11-88 Lettre de MONSIEUR CLEMENT VAUTOUR, sec.-trés., M.R.C. DES MASKOUTAINS, concernant le barrage érigé à la hauteur du lot P-164, dans la Paroisse Ste-Marie-Madeleine, Rivière des Hurons.
- 2158 14-11-88 Lettre de MONSIEUR RAYMOND CARON, avocat, M.A.P.A.Q., informant que le règlement no. 129, cours d'eau Ménard et branches 1, 2, 3 paraît conforme au Code municipal.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 2159 14-11-88 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, sec.-trés., M.R.C. DE LAJEMMERAIS, accusant réception du règlement no. 14-3 modifiant le règlement no. 14, Schéma d'Aménagement.
- 2160 14-11-88 Lettre de MONSIEUR CLAUDE JOYAL, sec.-trés., M.R.C. D'AUTRAY, transmettant une résolution concernant la révision de la zone agricole, et ce, pour avis du Conseil.
- 2161 15-11-88 Lettre de MADAME ANDREE DAIGLE, greffière intérimaire, VILLE DE CARIGNAN, transmettant le règlement 179, et ce, pour avis du Conseil.
- 2162 16-11-88 Lettre de MONSIEUR JACQUES DORAIS, greffier, VILLE DE BELOEIL, transmettant le règlement no. 1151-88, et ce, pour avis du Conseil.
- 2163 16-11-88 Communiqué de presse, relativement aux amendements concernant la Loi sur la protection agricole.

Publications du mois d'octobre 1988

Bulletin municipal	vol. VIII, no. 3 p.685 à 704 septembre 1988
L'Informatiq	vol. 2 été-automne 1988
Affaires Montérégiennes	octobre 1988
Energie Actualité	vol. 1, no. 1
L'Aménagement et le marketing - Des logements pour retraités	
L'Immobilier commercial	
Info +	vol. IX, no. 19 29 septembre 1988
Gazette Officielle du Québec	no. 39 21 septembre 1988
Recherches Transport	septembre 1988
Le Transport dans la région de Montréal : Plan d'action 1988- 1998. Synthèse	
Profit\$	vol. 8, no.2 automne 1988
Gazette Officielle du Québec	no. 40 28 septembre 1988
Urba	octobre 1988



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Indices de richesse foncière
d'effort fiscal et de dépenses
des municipalités du Québec :
Données de 1988

Rapport annuel	1987-1988
Mini Scribe	Québec 6 octobre 1988
Quorum	vol. 13, no. 6 octobre 1988
Gazette Officielle du Québec	no. 41 5 octobre 1988
Liaison-Loisirs	vol. 1, no. 9 septembre-octobre 1988
L'autre information	octobre 1988
Muni-Express	no. 9 octobre 1988
Scribe	septembre 1988
Municipalité	octobre 1988
Aménagement et Urbanisme : - Modification des règlements d'urbanisme	
Info-Forêt	vol. 1, no. 1 septembre 1988
L'Accès	vol. 4, no. 1 octobre 1988
La Revue Municipale	vol. 66, no. 10 octobre 1988
L'Aménagement du territoire et la protection de l'environnement en milieu rural	
Gazette Officielle du Québec	no. 42 12 octobre 1988
Construire	vol. 3, no. 4 septembre-octobre 1988
Mini-Scribe	novembre 1988
Fêtes et Festivals	vol. 13, no. 3 automne 1988
Gazette Officielle du Québec	no. 43 19 octobre 1988
Aménagement et Urbanisme - Les règlements d'urbanisme et les droits acquis	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Aménagement et Urbanisme

- Recours et sanctions en cas
de contravention aux règlements
d'urbanisme

Gros Gibier au Québec en 1982-1983-
1984-1985-1986-1987

Association Touristique Régionale
de la Montérégie : Rapport annuel
1987-1988

Recherches Transport

vol. 1, no. 3
septembre 1988

La Maîtrise de l'Energie

vol. 3, no. 3
septembre 1988

Loisir Rive-Sud

no. 50
24 octobre 1988

A l'heure de l'entreprise
régionale

Urba

vol. 9, no. 8
novembre 1988

POINT 17. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 18. DIVERS

18.1 Impression du Schéma d'Aménagement : choix d'un
soumissionnaire

88-1327

ATTENDU QUE la M.R.C. doit procéder à l'impression
"finale" de son Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE des devis d'appel d'offres ont été expé-
diées à quatorze (14) entreprises;

ATTENDU QUE lors du moment fixé pour l'ouverture des
soumissions, trois (3) entreprises avaient
répondu aux appels d'offre, soit : Créagraph
Inc., Vergo Graphiques Inc. et Lito Presse;

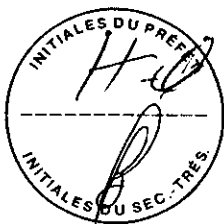
ATTENDU QUE les trois (3) soumissions sont conformes et
que c'est l'entreprise Créagraph qui nous a
déposé la soumission la plus basse

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Lacoste
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU DE retenir les services de Créagraph Inc.
pour l'impression du Schéma d'Aménagement aux condi-
tions suivantes : 6 462,00 \$, taxes en sus, pour l'im-
pression de 500 document; 599,00 \$, taxes en sus, pour
l'impression de 100 copies additionnelles.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

88-1328

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

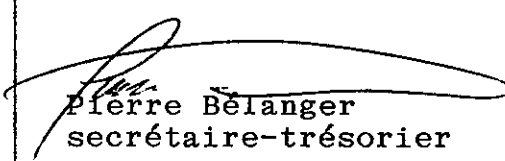
POINT 19. CLOTURE DE LA SEANCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur Paul-André Perreault

ET RESOLU QUE la séance soit et est close, tous les
points de l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 22 heures 45.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
Préfet



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**